

## **Annexe 5 : Foyer de l'Enfance**

Dans le cadre du dispositif de Protection de l'Enfance de la Collectivité Européenne d'Alsace, le Foyer de l'enfance a pour mission d'accueillir, d'observer et d'apporter une orientation adaptée aux problématiques individuelles et familiales des enfants bénéficiant d'une mesure de placement. Il assure également une mission d'accueil d'urgence. Il dispose de 226 places réparties sur toutes les tranches d'âge.

Son activité se déploie sur l'ensemble du territoire bas-rhinois par le biais de différentes prestations et dispositifs d'accueil : unités de vie du site principal, maison territorialisées, accueils de jour sur l'Eurométropole de Strasbourg et territorialisés, accueil familial, accompagnement de placement à domicile notamment.

### **1. Les dépenses du budget 2021**

Les dépenses comprennent la masse salariale des agents du Foyer, toutes les dépenses liées à l'achat, à l'entretien et à l'amortissement des matériels et installations, aux fournitures nécessaires au fonctionnement quotidien des différents sites du Foyer (alimentation, fournitures hôtelières...), aux prestations extérieures, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du service (fluides, véhicules etc.).

Ces dépenses sont ainsi soit directement imputées au budget annexe, soit prises en charge par le budget principal de la collectivité puis refacturées au budget annexe.

Le Foyer de l'Enfance applique la nomenclature M22.

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : 14,4 M€ (+ 0,5 M€, soit +3,6%)**

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

- 11% au titre du groupe 1 correspondant aux dépenses relatives à l'exploitation courante
- 85% au titre du groupe 2 correspondant aux dépenses de personnel
- 4% au titre du groupe 3 correspondant aux dépenses de structure étant entendu que les dépenses réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte de la dotation aux amortissements

Le montant des dépenses 2021 intègre les impacts financiers des mesures nouvelles suivantes :

- Le passage à 35 places en Pouponnière avec la création d'un groupe supplémentaire pour répondre aux besoins départementaux croissants d'accueil de très jeunes enfants. Ce nouveau groupe est partiellement financé par le redéploiement de places d'assistantes familiales non pourvues (difficultés de recrutement).
- Le déploiement progressif des nuits veillées sur les secteurs Adolescent et Enfance dans le cadre d'un plan pluriannuel de mise en œuvre sur l'ensemble des services d'internat débuté en 2019. L'objectif poursuivi est double, sécuriser les nuits et répondre aux contraintes légales liées au temps de travail.
- L'externalisation d'un groupe Adolescent prévu dans le cadre du projet de rénovation du Foyer de l'Enfance, qui s'accompagne de la mise en œuvre d'un sas d'accueil d'urgence sur le site Stéphanie afin de ne pas perturber le quotidien des groupes de vie (financement intégré pour 6 mois de fonctionnement au BP).

#### **1.2. Dépenses d'investissement : 0,3 M € (+ 21 K€, soit + 8,7 %)**

Les dépenses d'investissement sont consacrées au renouvellement de matériel et mobilier, ainsi qu'à la réalisation de travaux.

Au BP les dépenses sont équilibrées par les recettes issues de la dotation aux amortissements des acquisitions des exercices précédents.

## **2. Les recettes :**

### **2.1. Recettes de fonctionnement : 14,7 M€ (+ 0,5 M€, soit + 3,6 %)**

Les recettes correspondent pour l'essentiel à la dotation globale pour un montant de 14,5 M€.

Pour 2021 la dotation globale a pour socle le montant de la dotation 2020 ajustée de l'évolution du montant de la refacturation des frais pris en charge sur le budget principal (32 K€). A cela s'ajoute une revalorisation du taux directeur de 0,7% ainsi que la prise en charge des mesures nouvelles susmentionnées (0,4 M€).

Les autres recettes correspondent à la prévision des recettes en atténuation perçues par le Foyer : remboursement sur salaires des agents en formation, indemnités journalières de la CPAM, aides au titre de l'embauche d'agents en CUI ou compensation des temps partiels par le FEH par exemple.

Le budget intègre également des recettes prévisionnelles au titre de la participation de l'établissement au projet PEGASE (Programme d'Expérimentation d'un protocole de santé standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 Ans d'une mesure de protection de l'Enfance) qui doit entrer dans sa phase opérationnelle en 2021.

Elles sont enfin complétées par l'excédent d'exploitation reporté de N-2.

### **2.2. Recettes d'investissement : 0 € (+ 0 €)**

A ce stade, les recettes proviennent exclusivement des amortissements des acquisitions des années précédentes.

## **Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)**

FOYER DE L'ENFANCE				
	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP 2021 - BP 2020 en %
Dépenses de fonctionnement	13 984 646,00	14 472 765,00	488 119,00	3,49%
Dépenses d'investissement	240 000,00	260 985,00	20 985,00	8,74%
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>14 224 646,00</b>	<b>14 733 750,00</b>	<b>509 104,00</b>	<b>3,58%</b>
Recettes de fonctionnement	14 224 646,00	14 733 750,00	509 104,00	3,58%
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>14 224 646,00</b>	<b>14 733 750,00</b>	<b>509 104,00</b>	<b>3,58%</b>
<b>Dépenses nettes (A-B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	